

Avis de course Championnat de Bretagne Intersérie Catamaran
Brest Bretagne Nautisme
Grade 5A – 16 novembre 2025
Brest – Port du Moulin Blanc

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B.
- Le règlement du Championnat de Bretagne Voile Légère
- Les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et le tableau officiel seront disponibles sur le site internet du club organisateur à partir de l'avant-veille de l'épreuve à 18h00.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 L'épreuve est ouverte à tous les dériveurs de la classe C1 / C3 / C4

3.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site internet : [Lien à récupérer avec l'accueil](#)

3.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits à payer sont de 30 € par bateau en double. L'inscription se fait uniquement en ligne et obligatoirement au plus tard l'avant-veille de l'épreuve à minuit.

[Inscriptions](#)

8 PROGRAMME

8.1	Date		À
	16 novembre 2025	Confirmation des inscriptions	9h00 à 10h00
		Briefing entraîneurs	10h00
		Briefing coureurs	10h30
		1 ^{er} Signal d'avertissement	12h00

8.2 Le dernier jour de l'épreuve, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

9 PROTECTION DES DONNÉES

9.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

9.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

11 PRIX

Des prix seront décernés aux premiers et aux premières des séries :

- Catamaran C4: 1er ,2ème ,3ème / Catamaran C3:1er ,2ème ,3ème / Catamaran C1: 1er ,2ème ,3ème

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations veuillez contacter :

Brest Bretagne Nautisme
Port du moulin blanc 29200 Brest
02 98 02 51 44
contact@brestbretagnenautisme.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

